



DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 09/05/2023

Référence
2023_05_10

Objet de la délibération
Renouvellement de la ligne de trésorerie

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	30	37

Date de la convocation
27/04/2023

Date d'affichage
27/04/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023 et le 9 Mai à 10 heures, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au, siège de la Communauté de communes du Pays des Abers sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présent.e.s : M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, CHEVALIER Christine, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick, GODEBERT Viviane, GUILLORÉ Alexandra, MALGORN Bernadette, MORVAN Anne-Sophie, NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : BÊLE Christophe, COLIN Christophe, DISSAUX Glen, GOSSELIN Jacques, GOURTAY Michel, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LE BRIS Jacky, LE LORC'H Jean-Michel, LECLERC Patrick, MOUNIER Gilles, PICHON Ronan, POUPON Julien, RAPIN Raphaël, ROUDAUT Stéphane, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TREGUER Jean-François.

Suppléants : M. COLIN Christophe (de Mme LAMOUR Marguerite), DISSAUX Glen (de M. NÉDÉLEC Yohann).

Excusés ayant donné procuration : Mmes : ABIVEN Bernadette à M. LE LORC'H Jean-Michel, BONNARD LE FLOCH Frédérique à M. GOURTAY Michel, MM : GIBERGUES Bernard à Mme CRÉAC'HCADEC Marie-Annick, GOULAOUIC Pascal à Mme BALCON Claudie, GOURVEZ Jean-Yves à M. KERNÉIS Mickaël, GUÉVEL Yann à Mme QUIGUER Tifenn, PRIGENT Pascal à M. LARS Roger.

Excusés : Mmes : CARO Pauline, LAMOUR Marguerite, TOURNIER Emmanuelle, MM : CAP Dominique, DU BUIT Yves, GOALEC Bernard, GOURVIL Arnel, GOUÉROU Jacques, NÉDÉLEC Yohann, QUILLÉVÉRÉ Bernard.

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes : DEMANGEON Luce, LE BARS Mickaèle, LOURDEAU Nadège, MM : CANN Thierry, CLEACH Yves.

A été nommé secrétaire : M. TRÉGUER Jean-François.

Objet de la délibération : Renouvellement de la ligne de trésorerie.

Il s'agit de renouveler une ligne de trésorerie de 100 000 € pour permettre le bon fonctionnement du Pôle métropolitain et anticiper sur les différentiels entre dépenses et perception de certaines subventions.

Nous avons à nouveau sollicité le Crédit Agricole qui nous fait la proposition suivante :

- Duré : 12 mois
- Tirage : pas de minimum imposé
- Commission d'engagement : 0,20% l'an, soit 200 €
- Frais de dossier : néant
- Taux variable : Euribor 3 mois moyenné : + 0,89 % (base 365 jours). À titre indicatif, l'Euribor 3 mois moyenné, de mars 2023 s'élève à 2,908 %, soit un taux de départ de 3,798 % (taux non flooré).

Envoyé en préfecture le 15/05/2023

Reçu en préfecture le 15/05/2023

Affiché le

ID : 029-200033736-20230509-2023_05_10-DE

Il est proposé au Conseil du Pôle métropolitain d'autoriser le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie aux conditions évoquées ci-dessus.

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest autorise le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie aux conditions évoquées ci-dessus.

À Brest,

Le Président,

Le secrétaire,

François CUILLANDRE

Jean-François TRÉGUER